



Charte de prêt d'une conteuse « Merlin »

Conditions générales :

Le prêt d'une conteuse « Merlin » est réservé aux abonnés du réseau des médiathèques du Pays de Fayence. Il est soumis à la signature de cette charte de prêt, plaçant le matériel sous la responsabilité d'un adulte, jusqu'à son retour dans l'établissement.

Pour les adhérents mineurs, un parent ou tuteur signera la présente charte.

Modalités de prêt :

Un adhérent ne peut emprunter qu'une seule boîte à histoires à la fois. La durée de prêt est de 21 jours. Le non-respect du délai de retour de prêt fera l'objet d'une impossibilité d'emprunter à nouveau ce matériel durant les 3 mois suivants. La boîte à histoires est réservable lorsqu'elle est déjà empruntée. Toutefois, elle ne peut circuler entre les médiathèques.

Restitution du matériel :

Ainsi, et en raison de sa fragilité, l'emprunt et le retour des boîtes à histoires s'effectuera exclusivement à l'accueil de la médiathèque de Callian (ne pas utiliser la boîte de retours située à l'extérieur). L'emprunteur s'engage à restituer le matériel et l'ensemble des éléments fournis, selon l'inventaire annoté ci-dessous, et en excellent état de fonctionnement. En cas de détérioration, perte, vol ou de non restitution du matériel, l'emprunteur s'engage à la remplacer par un matériel identique, ou aux caractéristiques équivalentes définies par la direction de la médiathèque de Callian. Toute anomalie ou dysfonctionnement doit être signalé lors de la restitution.

Le retour n'est pas accepté tant que tous les éléments fournis ne sont pas rendus.

Non remplacement :

En cas de non remplacement d'une boîte à histoires, quelle qu'en soit la cause, perte ou vol, une procédure de mise en recouvrement sera engagée auprès du Trésor Public, pour le montant correspondant à la valeur de remplacement du matériel emprunté, soit **89,99 €** (valeur d'une conteuse « Merlin »)

Je déclare avoir pris connaissance des obligations stipulées dans cette charte de prêt et m'engage à les respecter.

Fait à Callian, le

*Date, coordonnées, et signature
de l'abonné emprunteur ou du représentant légal*